

**PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS
DE L'ÉLECTION PARTIELLE POUR LE REMPLACEMENT
DE REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS
DU COLLÈGE B
AU CONSEIL D'UFR SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ (STS)**

LE PRÉSIDENT

- Vu le code de l'éducation, livres VI et VII, et notamment les articles D 719-1 à D 719-40, fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des EPSCP ainsi que des modalités de recours contre les élections,
- Vu les statuts de l'université modifiés et approuvés en date du 21 mai 2019,
- Vu les statuts de l'UFR STS modifiés et approuvés par le conseil d'administration du 9 novembre 2021,
- Vu l'arrêté du président n° 2022-07-DAGAP du 11 avril 2022 portant organisation d'une élection partielle pour le remplacement de représentants des personnels du collège B au conseil d'UFR Sciences, Technologies, Santé (STS),
- Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin en date du 10 mai 2022,

ARRÊTE

Article 1

Sont proclamés les résultats du scrutin pour le remplacement de deux représentants des personnels du collège B au conseil d'UFR STS qui a eu lieu le 10 mai 2022 (en annexe).

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence et à l'UFR STS, bâtiment B site Agroparc.

Il sera également consultable dans le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur de Région académique, Chancelier des Universités.

Article 3

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Avignon, le 12 mai 2022

Le Président d'Avignon Université,

Philippe ELLERKAMP

Pièce jointe : Résultats du scrutin du 10 mai 2022.

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités et publié le

13 MAI 2022

**ANNEXE
PROCLAMATION DES RÉSULTATS
ÉLECTION PARTIELLE AU CONSEIL D'UFR STS
COLLÈGE B**

RÉSULTATS du SCRUTIN du 10 mai 2022

| | | | |
|-------------------------------|-----|--------------------------------------|------|
| Nombre d'électeurs inscrits : | 104 | | |
| Nombre de votants : | 34 | | |
| Bulletins blancs et nuls : | 3 | <u>QUOTIENT ÉLECTORAL</u> | 15,5 |
| Suffrages exprimés : | 31 | | |
| Nombre de sièges à pourvoir | 2 | | |

ATTRIBUTION DES SIÈGES

| LISTES | suffrages obtenus | au quotient électoral | au plus fort reste |
|------------------|--------------------------|------------------------------|---------------------------|
| Carole DE SOUZA | 9 | - | 1 |
| Stéphane HUET | 8 | - | |
| Séverine SUCHAIL | 14 | - | 1 |

SONT PROCLAMÉS ÉLUS :

Carole DE SOUZA
Séverine SUCHAIL